



Annexes 2023

COURSE EN LIGNE – MARATHON - PARACANOE



SOMMAIRE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND.....	4
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.....	5
ANNEXE 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	10
ANNEXE 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.	11
ANNEXE 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT	12
ANNEXE 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	15
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	16
ANNEXE 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	18
ANNEXE 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	23
ANNEXE 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	23
ANNEXE 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	24
ANNEXE 12 : REUNION TECHNIQUE	25
ANNEXE 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	25
ANNEXE 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE	26
ANNEXE 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	26
ANNEXE 16 – IDENTIFICATION DU COMPETITEUR ET DU NIVEAU PAGAIE COULEUR (NIVEAU CHAMPONNAT DE FRANCE)....	29

SOMMAIRE DETAILE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND	4
1.1. LE MODE DE SELECTION	4
1.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND – DEFINITION DES EPREUVES.....	4
1.3. PROGRAMME TYPE :	5
1.4. PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION	5
1.5. TEMPS LIMITE	5
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE	5
2.1. LE MODE DE SELECTION PAR INTER-REGION – ATTRIBUTION DES QUOTAS DE SELECTION	5
2.2. LES EPREUVES OUVERTES ET LES CONDITIONS DE SELECTION (QUOTAS).....	7
ANNEXE 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	10
3.1. DISTANCE ET CATEGORIE PROPOSEES	10
3.2. MODE DE SELECTION	10
3.3. NOMBRE DE SERIES	10
3.4. NOMBRE DE BATEAUX PAR CLUBS.....	10
3.5. CLASSEMENT AU TEMPS	10
3.6. PROGRAMME.....	10
ANNEXE 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.	11
4.1. JOUR N°1	11
4.2. JOUR N°2	11
4.3. JOUR N°3	11
4.4. JOUR N°4	11
4.5. JOUR N°5	11
ANNEXE 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT	12
5.1. GRILLE DE PASSAGE TYPE C (SELECTIFS NATIONAUX DE VITESSE)	12
5.2. GRILLE DE PASSAGE TYPE B (CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE).....	13
CETTE GRILLE POURRA ETRE ADAPTEE POUR LES EPREUVES CONCERNANT LES CATEGORIES CADETS AFIN DE PERMETTRE UN BRASSAGE PLUS IMPORTANT LORS DES SERIES ET DEMI-FINALES.	13
5.3. GRILLE DE PASSAGE DE TYPE A (CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME)	14
ANNEXE 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	15
6.1. LE MODE DE SELECTION POUR LES BIPLACES.....	15
6.2. LES EPREUVES OUVERTES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	15
6.3. PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	16
6.4. STOP AND GO	16
6.5. ARRET D'UN COMPETITEUR	16
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	16
7.1. FORMAT D'UNE COURSE SHORT RACE:	16
7.2. LE MODE DE SELECTION.....	17
7.3. LES EPREUVES OUVERTES	17
7.4. PROGRAMME PREVISIONNEL.....	17
ANNEXE 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	18
8.1. PERIMETRES DES CALCULS PAR EPREUVES.....	18
8.2. CALCUL DES POINTS « BATEAU ».....	19
8.3. CLASSEMENT DES CLUBS SUR UNE COMPETITION REGIONALE, INTERREGIONALE OU NATIONALE	22
8.4. METHODE DE CALCUL DU CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR POINTS.....	22

8.5. CLASSEMENT NATIONAL JEUNES (CADETS ET JUNIORS) DES CLUBS PAR POINTS.....	23
8.6. CLASSEMENT NATIONAL PARACANOË DES CLUBS PAR POINTS	23
ANNEXE 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	23
9.1. LES COMPETITIONS DE REFERENCE	23
9.2. MODALITE DE CLASSEMENT	23
ANNEXE 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	23
10.1. NOMBRE DE REMPLACEMENTS AUTORISES DANS UN EQUIPAGE	23
10.2. MODALITE DE DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT	23
10.3. CONDITIONS POUR EFFECTUER DES REMPLACEMENTS.....	23
10.4. REMPLACEMENT D'UN COMPETITEUR MALADE	23
10.5. LES EQUIPAGES INTERCLUBS SONT POSSIBLE SELON LES REGLES CI-DESSOUS :.....	23
ANNEXE 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	24
11.1. CONDITIONS GENERALES	24
11.2. INSCRIPTIONS – DELAIS ET MODALITE	24
11.3. PERIODE DE CONFIRMATION – DELAIS ET MODALITE.....	24
11.4. COUTS D'INSCRIPTIONS	24
11.5. PENALITES FINANCIERES	25
11.6. MODALITES DE PAIEMENT DES COUTS D'INSCRIPTIONS ET DES PENALITES FINANCIERES.....	25
ANNEXE 12 : REUNION TECHNIQUE	25
12.1. DATE, HEURE ET CONDITIONS DE REPRESENTATION	25
12.2. NOUVEAU TIRAGE AU SORT APRES LA CONFIRMATION	25
12.3. INFORMATIONS DIVERSES	25
ANNEXE 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	25
13.1. INVITATION A UNE COMPETITION	25
13.2. PROCES-VERBAL DE COMPETITION.....	25
13.3. TRANSMISSION DU PROCES-VERBAL DE COMPETITION ET DU SUPPORT INFORMATIQUE.....	26
ANNEXE 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE	26
ANNEXE 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	26
15.1. GENERALITES	26
15.2. PRINCIPES	26
15.3. METHODE DE CALCUL DES POINTS SUR UNE COMPETITION.....	27
15.4. METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR AU CLASSEMENT.....	27
15.5. COMPETITIONS PRISES EN COMPTE ET MAJORATION POUR CHAQUE VERSION DU CLASSEMENT.....	27
15.6. CAS DES EQUIPAGES	28
ANNEXE 16 – IDENTIFICATION DU COMPETITEUR ET DU NIVEAU PAGAIE COULEUR (NIVEAU CHAMPIONNAT DE FRANCE)....	29

Annexe 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND

1.1. Le mode de sélection

En référence à l'article RP CEL 40

Pour être autorisé à participer au championnat de France de fond monoplace, il faut remplir la condition de participation à un championnat-régional.

- Le mode de sélection est basé sur un pourcentage « inter-épreuve » par rapport au temps de sélection de l'épreuve K1HS. Le temps de sélection des K1HM24 est égal à 115% du temps moyen des 3 premiers.
- Le GSS pourra s'appuyer sur l'ancienne méthode de calcul, 115% du temps moyen des 3 premiers de la catégorie, en cas d'évolution des conditions climatiques durant la compétition.
- Possibilité de courir dans une autre région.
- Les compétiteurs d'une autre région ne seront pas pris en compte dans le calcul du temps de référence.
- Les juges compétiteurs officiant lors d'un championnat régional peuvent demander à être dérogés. Ces derniers doivent être régulièrement inscrits sur la compétition.

Pourcentage « inter-épreuve » pour chaque épreuve :

Epreuve	% Inter-épreuve	Epreuve	% Inter-épreuve	Epreuve	% Inter-épreuve	Epreuve	% Inter-épreuve
C1DC	170%	C1HC	140%	K1DC	125%	K1HC	112%
C1DJ	161%	C1HJ	131%	K1DJ	123%	K1HJ	105%
C1DS	153%	C1HS	120%	K1DS	118%	K1HM24	référence
C1DU23	153%	C1HM35	136%	K1DM35	141%	K1HM35	108%
C1HU23	120%	C1HM45	146%	K1DM45	147%	K1HM45	115%
K1DU23	118%	C1HM55	150%	K1DM55	151%	K1HM55	121%
K1HU23	102%						

1.2. Championnat de France de fond – Définition des épreuves

En référence à l'article RP CEL 26 - 27

1. Liste des épreuves monoplaces ouvertes sur le Championnat de France de fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C1DC	5000m	C1HC	5000 m	K1DC	5000 m	K1HC	5000 m
C1DJ	5000 m	C1HJ	5000 m	K1DJ	5000 m	K1HJ	5000 m
C1DU23	5000 m	C1HU23	5000 m	K1DU23	5000 m	K1HU23	5000 m
C1DM24	5000m	C1HM24	5000 m	K1DM24	5000 m	K1HM24	5000 m
V1DPCN1	5000m	C1HM35	5000 m	K1DM35	5000 m	K1HM35	5000 m
V1DPCN2	5000m	C1HM45	5000 m	K1DM45	5000 m	K1HM45	5000 m
V1DPCN3	5000m	C1HM55	5000 m	K1DM55	5000 m	K1HM55	5000 m
V1DPCDS	5000m	V1HPCN1	5000m	K1DPCN1	5000m	K1HPCN1	5000m
V1DPCDM	5000m	V1HPCN2	5000m	K1DPCN2	5000m	K1HPCN2	5000m
		V1HPCN3	5000m	K1DPCN3	5000m	K1HPCN3	5000m
		V1HPCDS	5000m	K1DPCDS	5000m	K1HPCDS	5000m
		V1HPCDM	5000m	K1DPCDM	5000m	K1HPCDM	5000m

2. Liste des épreuves en équipage susceptibles d'être ouvertes sur les championnats de France de fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
---------	----------	---------	----------	---------	----------	---------	----------

C2DC	5000 m	C2HC	5000 m	K2DC	5000 m	K2HC	5000 m
C2DJ	5000 m	C2HJ	5000 m	K2DJ	5000 m	K2HJ	5000 m
C2DS	5000 m	C2HS	5000 m	K2DS	5000 m	K2HS	5000 m
		C2HMa	5000 m	K2DMa	5000 m	K2HMa	5000 m
C2D Minime	3000 m	C4HC	5000 m	K4DC	5000 m	K4HC	5000 m
C2H Minime	3000 m	C4HJ	5000 m	K4DJ	5000 m	K4HJ	5000 m
K2D Minime	3000 m	C4HS	5000 m	K4DS	5000 m	K4HS	5000 m
K2H Minime	3000 m	C4HMa	5000 m	K4DMa	5000 m	K4HMa	5000 m
V2DPCDUO	5000 m	V2HPCDUO	5000 m	K2DPCDUO	5000 m	K2HPCDUO	5000 m

Remarques : en équipages les catégories U23 et Seniors sont regroupées

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux inscrits est inférieur à quatre.

La commission nationale publiera la liste des épreuves ouvertes après la clôture des inscriptions au championnat de France.

1.3. Programme type :

Réunion technique en visioconférence dans la semaine	
<u>1er jour</u>	
Vague 1	K4HC K2HC
Vague 2	C4HC/HJ C2HC
Vague 3	K1HM35-K1HM45-K1HM55 (Vagues établies en fonction du nombre d'inscrits)
Vague 4	K1DM35-K1DM45-K1DM55 C1HM35-C1HM45-C1HM55
Vague 5	K2 et V2 paracanoë H et D
Podium de la matinée	
Vague 6	K4DC K2DC C2DC/C2DJ
Vague 7	K4DJ C2HJ/K2DJ
Vague 8	K4HJ K2HJ
Vague 9	K1DM24 K1DU23 C1DM24 C1DU23
Vague 10	C1HM24 C1HU23
Vague 11	K1HM24 K1HU23
Podium de l'après-midi	
<u>2ème jour</u>	
Vague 1	K4HMa K2HMa
Vague 2	K4DMa K2DMa/C2HMa/C2DM24 C1DC/C1DJ
Vague 3	K1HC
Vague 4	C1HC K1DC
Vague 5	C1HJ K1DJ
Vague 6	K1 et V1 paracanoë H et D
Podium de la matinée	
Vague 7	K2DM/K2HM (3000m) C2DM/C2HM (3000m)
Podium Minime	
Vague 8	K1HJ
Podium K1HJ	
Vague 9	K4DS K2DS
Podium K2 & K4 DS	
Vague 10	C4HS C2HS
Podium C2 & C4 HS	
Vague 11	K4HS K2HS
Podium K2 & K4 HS	

Les horaires et ordre de courses pourront évoluer pour tenir compte des particularités du bassin et du weekend retenu, ils sont donnés à titre indicatif.

1.4. Pénalité de temps suite à une collision

En référence à l'article RP 57.5

En cas de collision, la pénalité de temps possible est de 2 minutes.

1.5. Temps limite

Un compétiteur pourra être arrêté dès lors que le premier de sa catégorie a franchi la ligne d'arrivée et qu'il lui reste au moins un tour à effectuer.

Annexe 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE

2.1. Le mode de sélection par Inter-région – attribution des quotas de sélection

En référence à l'article RP 59.1 et à l'article RP CEL 38

1. Sélection pour les épreuves monoplaces pour les catégories d'âge cadet à master dame et homme:

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un compétiteur devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance.

Exemple:

Un compétiteur entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Sprint.

2. Sélection pour les épreuves biplaces dans les catégories d'âge cadet à master dame et homme:

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un équipage devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance.

Exemple:

Un équipage entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Vitesse.

3. Sélection pour les épreuves quatre places dans les catégories d'âge cadet à master dame et homme:

Pour se qualifier sur les distances, 500 mètres et 200 mètres, un équipage devra prendre part à au moins une des deux courses de sélections.

Il devra terminer à moins 20 secondes sur le 500 mètres et 10 secondes sur le 200 mètres du temps du premier de son épreuve, la Commission Nationale, sous couvert de son Président, se réserve le droit de majorer ces limites de sélections.

2.2. Les épreuves ouvertes et les conditions de sélection (quotas)

En référence à l'article RP CEL 49

Ces quotas respectent à la fois, le nombre et la valeur des bateaux participants dans chaque épreuve, les contraintes du Championnat de France et la promotion des épreuves à faible participation.

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de vitesse

Epreuves sur 200m (sélectifs nationaux vitesse n°2)

EPREUVE		Quotas de sélection maximum %
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	
C1DC	200	70%
C1HC	200	50%
K1DC	200	50%
K1HC	200	45%
C1DJ	200	70%
C1HJ	200	50%
C1DU23	200	70%
C1HU23	200	35%
C1DM24	200	70%
C1HM24	200	35%
K1DJ	200	50%
K1HJ	200	45%
K1DU23	200	35%
K1HU23	200	35%
K1DM24	200	35%
K1HM24	200	33%
K1DVM35	200	50%
K1DVM45	200	50%
K1DVM55	200	50%
K1HVM35	200	50%
K1HVM45	200	50%
K1HVM55	200	50%
C1HVM35	200	50%
C1HVM45	200	50%
C1HVM55	200	50%
C2DC	200	70%
C2DJ	200	70%
C2DS	200	70%
C2HC	200	60%
C2HJ	200	60%
C2HS	200	50%
C2HV	200	60%
K2DC	200	60%
K2DJ	200	60%
K2DS	200	50%
K2DV	200	60%
K2HC	200	55%
K2HJ	200	55%
K2HS	200	45%
K2HV	200	50%
C4DC	200	Voir Annexe 3.1 – point 3 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4DJ	200	
C4DS	200	
C4HC	200	
C4HJ	200	
C4HS	200	
C4HV	200	
K4DC	200	
K4DJ	200	
K4DS	200	

K4DV	200	
K4HC	200	
K4HJ	200	
K4HS	200	
K4HV	200	
V1DPCN1	200	Une participation permet l'accès au championnat de France sur la distance et l'embarcation.
V1DPCN2	200	
V1DPCN3	200	
V1DPCDS	200	
V1DPCDM	200	
V1HPCN1	200	
V1HPCN2	200	
V1HPCN3	200	
V1HPCDS	200	
V1HPCDM	200	
K1DPCN1	200	
K1DPCN2	200	
K1DPCN3	200	
K1DPCDS	200	
K1DPCDM	200	
K1HPCN1	200	
K1HPCN2	200	
K1HPCN3	200	
K1HPCDS	200	
K1HPCDM	200	

Epreuves sur 500 m (sélectifs nationaux vitesse n°1)

EPREUVE		Quotas de sélection maximum %
Embarcation Sexe	Catégorie d'âge Distance	
C1DC	500	70%
K1DC	500	50%
C1DJ	500	70%
C1DU23	500	70%
C1DM24	500	70%
K1DJ	500	50%
K1DU23	500	35%
K1DM24	500	35%
K1DVM35	500	50%
K1DVM45	500	50%
K1DVM45	500	50%
C2DC	500	70%
C2DJ	500	70%
C2DS	500	70%
K2DC	500	60%
K2DJ	500	60%
K2DS	500	50%
K2DV	500	60%
C4DC	500	Voir Annexe 3.1 – point 3 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4DJ	500	
C4DS	500	
K4DC	500	
K4DJ	500	
K4DS	500	
K4DV	500	
V1DPCN1	500	Epreuves ouvertes afin de permettre aux athlètes paracanoës de participer à la compétition avec leur club, elles
V1DPCN2	500	
V1DPCN3	500	
V1DPCDS	500	

V1DPCDM	500	n'ouvrent pas l'accès au championnat de France.
V1HPCN1	500	
V1HPCN2	500	
V1HPCN3	500	
V1HPCDS	500	
V1HPCDM	500	
K1DPCN1	500	
K1DPCN2	500	
K1DPCN3	500	
K1DPCDS	500	
K1DPCDM	500	
K1HPCN1	500	
K1HPCN2	500	
K1HPCN3	500	
K1HPCDS	500	
K1HPCDM	500	

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de vitesse

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de vitesse sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de vitesse (3.2) en ajoutant les équipages DUO paracanoës sur la distance du 500 mètres. Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

Annexe 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)

3.1. Distance et catégorie proposées

Equité parfaite en représentation H/F soit 50% de l'équipage

1 seule distance → 200m

1 seule catégorie → open (mixe C/J/S/Master)

3.2. Mode de sélection

Aucun mode de sélection, s'inscrire dans les délais réglementaires, les premiers bateaux inscrits seront retenus, appartenir au même club.

3.3. Nombre de séries

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie C4 mixte 200m

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie K4 mixte 200m

3.4. Nombre de bateaux par clubs

Priorité sera donné à 1 bateau de chaque type par clubs, pour tous les clubs souhaitant aligner plusieurs bateaux d'un même type, il seront classés en fonction des places restants, toutes les demandes pour un 2^{ème} bateau puis toutes les demandes pour un 3^{ème}, etc.

3.5. Classement au temps

Les 9 meilleurs temps en finale A

Les 9 suivant en finale B

Les 9 suivant en finale C

3.6. Programme

Les courses seront intégrées dans le programme général des championnats de France de vitesse.

Annexe 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.

4.1. Jour n°1

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 200 mètres Dame et Homme + séries bi et quatre Cadet à Master

4.2. Jour n°2

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 500 mètres Dame et Homme monoplace Cadet à Master

4.3. Jour n°3

Matin et après-midi :

- Début équipages 500 mètres Dame et Homme
- Début épreuves minime sur 500 mètres
- Séries des quatre places Open Mixe et Mixte

4.4. Jour n°4

Matin et après-midi :

- Suite des équipages 500 mètres Dame et Homme
- Suite des épreuves minime 500 mètres
- Biplaces Paracanoë
- Finale quatre places Open sur 200 mètres mixe et mixte

4.5. Jour n°5

- Equipages 200 mètres Cadet à Master Dame et Homme
- Epreuves minime sur 3000 mètres
- Séries et finales monoplaces paracanoë Dame et Homme

Annexe 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT

5.1. Grille de passage Type C (sélectifs nationaux de vitesse)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A : 1 x 9 B : 1 x 9
18/27	3 x 9	1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C		A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, les autres en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, les autres en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9
46/54	6 x 9	Les 4 premiers + les 3 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	6 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9
55/63	7 x 9	Les 3 premiers + les 6 meilleurs 4ème en Demi-finale A, le dernier 4ème + 5ème / 6ème + 3 meilleurs 7ème en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	7 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale F, les autres en Finale G	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9
64/72	8 x 9	Les 3 premiers + les 3 meilleurs 4ème en Demi-finale A, les derniers 4ème + 5ème / 6ème + 7 meilleurs 7ème en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	8 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale G, les autres en Finale H	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	9 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : 1 à 3 en Finale G, 4 à 6 en Finale H, 7 à 9 en Finale I	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9 I : 1 x 9

5.2. Grille de passage Type B (championnat de France de vitesse)

Compétiteurs	Système	Séries	Demi-Finales	Finales
10 à 18	A	2 X 9 1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A : 1 X 9 B : 1 X 9
19 à 27	B	3 x 9 1 à 3 en finale A 4 à 6 en finale B 7 à 9 en finale C		A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
28 à 36	C	4 x 9 1 à 6 en demi-finale + les 3 Meilleurs 7ème les autres éliminés	3 X 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
37 à 45	D	5 x 9 1 à 7 en demi-finale + le Meilleur 8ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
46 à 54	E	6 x 9 1 à 6 en demi-finale les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
55 à 63	F	7 x 9 1 à 5 en demi-finale + le Meilleur 6ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
64 à 72	G	8 x 9 1 à 4 en demi-finale + les 4 Meilleurs 5ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
73 à 81	H	9 x 9 1 à 4 en demi-finale les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
82 à 90	I	10 x 9 1 à 3 en demi-finale + les 6 Meilleurs 4ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
91 à 99	J	11 x 9 1 à 3 en demi-finale + les 3 Meilleurs 4ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9

Cette grille pourra être adaptée pour les épreuves concernant les catégories cadets afin de permettre un brassage plus important lors des séries et demi-finales.

5.3. Grille de passage de type A (Championnat de France minime)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	Les 3 premiers en Finale, les 4 suivants en Demi-finale, les autres en Finale B	1 X 8 1 à 3 en Finale A 4 à 8 en Finale B	A : 1 x 9 B : 1 x 9
19/27	3 x 9	Les 2 premiers en Finale A, les 3 suivants en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, le 9 ^{ème} éliminé.	2 X 9 Demi-finale A : Les 3 premiers en Finale A, les autres en Finale B Demi-finale B : Les 3 premiers en Finale B, les autres éliminés	A : 1 x 9 B : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 6 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
37/54	6 x 9	Les 4 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
55/72	8 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
82/90	10 x 9	Les 2 premiers + les 7 meilleurs 3 ^{ème} en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
91/99	11 x 9	Les 2 premiers + les 5 meilleurs 3 ^{ème} en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9

Annexe 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON

6.1. Le mode de sélection pour les biplaces

Complète l'article RP 51

- Pour se sélectionner en biplace, deux compétiteurs d'un même club doivent soit:
 - Etre sélectionnés tous les deux en monoplace lors d'un sélectif national.
 - Ou
 - Etre sélectionné en biplace lors d'un sélectif national.

Les Juges officiant lors du sélectif inter régional peuvent demander à être dérogés.

Ces derniers doivent être régulièrement inscrit sur le sélectif de Marathon.

6.2. Les épreuves ouvertes au championnat de France de marathon

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de marathon

Epreuve		Epreuve		Epreuve		Epreuve		Epreuve
C1DC		C2DC		C1HC		C2HC		
K1DC		K2DC		K1HC		K2HC		K2MC
C1DJ		C2DJ		C1HJ		C2HJ		
K1DJ		K2DJ		K1HJ		K2HJ		K2MJ
C1DU23		C2DS		C1HU23		C2HS		
C1DM24			C1HM24					
K1DU23		K2DS		K1HU23		K2HS		K2MS
K1DM24			K1HM24					
				C1HM35		C2HMa		
				C1HM45				
				C1HM45				
K1DM35		K2DV		K1HM35		K2HMa		
K1DM45			K1HM45					
K1DM55			K1HM55					
K1DPCN1		KDPCDUO		K1HPCN1		KHPCDUO		
K1DPCN2			K1HPCN2					
K1DPCN3			K1HPCN3					
K1DPCDS			K1HPCDS					
K1DPCDM			K1HPCDM					
V1DPCN1			V1HPCN1					
V1DPCN2		VDPCDUO		V1HPCN2		VHPCDUO		
V1DPCN3			V1HPCN3					
V1DPCDS			V1HPCDS					
V1DPCDM			V1HPCDM					

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de marathon

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de marathon sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de marathon (7.2-i).

Des regroupements d'épreuves seront possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

6.3. Programme du Championnat de France de marathon

Programme prévisionnel :

1er Jour de courses							
Départ	Catégorie		Distance théorique	Grands tours	Petit tour	Portages	
10:00:00	K2	H C	15,2	4	1	3	
10:00:00	K2	D C	15,2	4	1	3	
10:00:00	C2	H C	15,2	4	1	3	
10:00:00	K2	M C	15,2	4	1	3	
10:03:00	C1	D S	15,2	4	1	3	
10:03:00	C1	D J	11,7	3	1	2	
10:03:00	C1	D C	8,2	2	1	1	
10:06:00	Mono Para		11,7	3	1	2	
Podiums à partir de 11:30:00							
13:00:00	K1	H M35	18,7	5	1	4	
13:00:00	K1	H M45	18,7	5	1	4	
13:03:00	K1	H M45	18,7	5	1	4	
13:06:00	K1	D M35	15,2	4	1	3	
13:06:00	K1	D M45	15,2	4	1	3	
13:06:00	C1	H M35	15,2	4	1	3	
13:06:00	C1	H M45	15,2	4	1	3	
13:06:00	C1	H M45	15,2	4	1	3	
Podiums à partir de 15:00:00							
15:15:00	K1	H M24	29,2	8	1	7	
15:15:00	K1	H U23	25,7	7	1	6	
15:18:00	K1	D M24	25,7	7	1	6	
15:18:00	K1	D U23	22,2	6	1	5	
15:18:00	C1	H M24	25,7	7	1	6	
15:18:00	C1	H U23	22,2	6	1	5	
15:21:00	K2	H J	22,2	6	1	5	
15:21:00	K2	M J	22,2	6	1	5	
15:21:00	K2	D J	18,7	5	1	4	
15:21:00	C2	H J	18,7	5	1	4	
Podiums à partir de 17:30:00							

2ème Jour de courses							
Départ	Catégorie		Distance théorique	Grands tours	Petit tour	Portages	
09:00:00	K2	H Ma	18,7	5	1	4	
09:00:00	K2	M Ma	18,7	5	1	4	
09:00:00	K2	D Ma	15,2	4	1	3	
09:00:00	C2	H Ma	15,2	4	1	3	
09:03:00	K1	H C	15,2	4	1	3	
09:06:00	C1	H C	15,2	4	1	3	
09:06:00	K1	D C	15,2	4	1	3	
09:09:00	C2	D S	15,2	4	1	3	
09:09:00	C2	D J	11,7	3	1	2	
09:09:00	C2	D C	8,2	2	1	1	
09:12:00	Duo Para		11,7	3	1	2	
Podiums à partir de 11:00:00							
12:30:00	K2	H S	29,2	8	1	7	
12:30:00	K2	M S	29,2	8	1	7	
12:30:00	C2	H S	25,7	7	1	6	
12:30:00	K2	D S	25,7	7	1	6	
12:33:00	K1	H J	22,2	6	1	5	
12:36:00	K1	D J	18,7	5	1	4	
12:36:00	C1	H J	18,7	5	1	4	
Podiums à partir de 15:15:00 ou à l'arrivée des course							
Tour en Km			3,5				
Petite boucle en Km			1,2				
Portage 1er tour			Non				
Stop and Go							
* Ma = Master							
Ce programme pourra être adapté au niveau des distances et des horaires de courses en concertation avec la commission nationale.							

6.4. Stop and Go

Un Stop and Go sera mis en place pour les épreuves paracanoë.

La durée sera de 30 secondes. LA CNA se réserve le droit d'adapter ce temps en fonction du site.

Il sera situé, si la configuration du bassin le permet, à hauteur de la sortie de la zone de ravitaillement.

Moins de 3 bateaux au départ :

Dans ce cas les clubs auront la possibilité de demander à faire courir les bateaux inscrits dans la catégorie d'âge de ceux-ci en valide. La règle du Stop and Go sera appliquée.

6.5. Arrêt d'un compétiteur

Un compétiteur pourra être arrêté au portage dès lors que le premier de sa catégorie a franchi la ligne d'arrivée et qu'il lui reste au moins un grand tour à effectuer.

Le bateau ainsi arrêté sera porté sur les résultats au classement exact de son rang au moment de l'arrêt (idem pour les autres bateaux).

Annexe 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE

7.1. Format d'une course Short Race:

- Parcours:

La compétition sera organisée sur un bassin en eau calme (lac ou rivière).

Des boucles d'environ 1,2 km seront mises en place avec un ou des virages d'un rayon de 35 m minimum.

Un portage sera mis en place avec une seule zone de 6 m de largeur minimum et d'une longueur de 80 à 100 m.

En cas de débarquement sur pontons, la longueur de ceux-ci sera d'au moins 20 mètres accessibles sur une ou deux faces. (Largeur minimum du ponton accessible sur deux faces = 3 mètres)

- Distance:

Trois tours et deux portages pour une distance totale d'environ 3,6 km.

7.2. Le mode de sélection

Le mode de sélection sera basé sur les résultats du championnat de France de Fond monoplace de l'année en cours.

Le nombre de sélectionnés sera de 60% pour chaque catégorie avec un maximum de 60.

7.3. Les épreuves ouvertes

Epreuves	Epreuves	Epreuves	Epreuves	Epreuves
C1DC	C1HC	K1DC	K1HC	K1D Paracanoë
C1DJ	C1HJ	K1DJ	K1HJ	K1H Paracanoë
C1DU23	C1HU23	K1DU23	K1HU23	V1D Paracanoë
C1DM24	C1HM24	K1DM24	K1HM24	V1H Paracanoë
	C1HVM35+	K1DVM35+	K1HM35+	

Des regroupements d'épreuves seront possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

7.4. Programme prévisionnel

Pour les catégories à plus de 20 bateaux des séries seront mises en place le premier jour de compétition afin d'arriver à des finales à 20 bateaux.

Programme prévisionnel des Finales					
CDC	Finale	08:30:00	KHJ	Finale	13:00:00
CHC	Finale	09:00:00	CDU23	Finale	13:30:00
Podium CDC		09:20:00	Podium KHJ		13:50:00
KDC	Finale	09:30:00	CHU23	Finale	14:00:00
Podium CHC		09:50:00	Podium CDU23		14:20:00
KHC	Finale	10:00:00	KDU23	Finale	14:30:00
Podium KDC		10:20:00	Podium CHU23		14:50:00
CDJ	Finale	10:30:00	KHU23	Finale	15:00:00
Podium KHC		10:50:00	Podium KDU23		15:20:00
CHJ	Finale	11:00:00	CDS	Finale	15:30:00
Podium CDJ		11:20:00	Podium KHU23		15:50:00
KDJ	Finale	11:30:00	CHS	Finale	16:00:00
Podium CHJ		11:50:00	Podium CDS		16:20:00
Podium KDJ		11:55:00	KDS	Finale	16:30:00
K1D Para	Finale	12:00:00	Podium CHS		16:50:00
K1H Para	Finale	12:00:00	KHS	Finale	17:00:00
Podium K1 Para		12:20:00	Podium KDS		17:20:00
V1D Para	Finale	12:30:00	Podium KHS		17:25:00
V1H Para	Finale	12:30:00			
Podium K1 Para		12:50:00			

Annexe 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS

En référence à la Sous-section 3.6. : *Classements Nationaux » du règlement sportif*

8.1. Périmètres des calculs par épreuves

1. Type de bateau

- K1
- K2
- K4
- C1
- C2
- C4

2. Catégories d'âges

- Cadet
- Junior
- M24
- U23
- Master
- Paracanoë

3. Type d'épreuve

- Fond 5000 mètres
- Vitesse 200 mètres
- Vitesse 500 mètres
- Vitesse 1000 mètres
- Marathon Short Race
- Marathon (longues distances)

4. Niveau

- Régional (vitesse et fond)
- Interrégional (vitesse et fond)
- National (vitesse, fond et marathons)

5. Sexe

- Homme
- Dame
- Mixte (pour le Marathon : les kayaks cadets, juniors, séniors et vétérans)

6. Bateaux pris en compte dans les calculs (bateaux ayant participé)

Les bateaux pris en compte doivent être inscrit à la compétition et conformes au quadruplé :

- Type de bateau (i)
- Catégorie d'âge (ii)
- Type d'épreuve (iii)
- Niveau (iiii)

Les bateaux qui ne respectent pas les quadruplés autorisés ne marquent pas de point.

Cas particuliers des bateaux avec observations :

Observation	Pris en compte
Abandon	Non
Absent	Non
Absence du certificat médical (absent CM)	Non
Dessalé	Oui
Dispensé	Non
Disqualifié	Oui
Hors course (HC)	Non
Non parti	Non
Rayé	Non
Dérogation	Non
Equipe de France (EDF)	Oui → Compensation définie par le GSS

8.2. Calcul des points « bateau »

1. Points Bateau Maximum (Pts Max)

	Cadet	Junior U23	M24		Vétéran					Paracanoë				
			Epreuves M24 vitesse	Autres épreuves	Ma	M35	M45	M55			PCN1	PCN2	PCN3	DS
Régional	38	43	48	43	20									
Interrégional														
National														

2. Points Bateau Minimum (Pts Min)

Tous les bateaux ayant participé reçoivent un (1) point.

3. Calcul des points bateau sur une épreuve de Fond ou de Marathon ou de Short Race

Pour chaque bateau ayant participé, le premier marque les points maximum selon le triplé (Niveau, type d'épreuve et Catégorie d'âge) et on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place, au-delà ils marqueront 1 point.

- Exemple dans l'épreuve **Kayak homme** master:
 - Point bateau maximum : 20
 - Point bateau minimum : 1

Classement	1	2	3	4	5	6	...	17	18	19	20	21	22	23	24	...
Points	20	19	18	17	16	15	...	4	3	1	1	1	1	1	1	1

- Exemple dans l'épreuve **canoë homme M24**:
 - Point bateau maximum : 43
 - Point bateau minimum au-delà de la 27^{ème} place : 1

Classement	1	2	3	4	...	26	27	28	29	30	31	32	...
Points	43	42	41	40	...	18	17	1	1	1	1	1	1

4. Calcul des points bateau sur une épreuve de Vitesse

Pour chaque bateau ayant participé à une finale, le premier marque les points maximum selon le triplé (Niveau de la régata - Discipline - Catégorie) :

- Pour les Cadets, Juniors, M24monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Pour les Mastersmonoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Paracanoë monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.

Exemples avec 6, 8 ou 9 couloirs sur les catégories Seniors et Vétérans:

Classement	6 couloirs			8 couloirs			9 couloirs		
	Finale	Points M24	Points Masters	Finale	Points M24	Points Masters	Finale	Points M24	Points Masters
1	A	43	20	A	43	20	A	43	20
2	A	42	19	A	42	19	A	42	19
3	A	41	18	A	41	18	A	41	18
4	A	40	17	A	40	17	A	40	17
5	A	39	16	A	39	16	A	39	16
6	A	38	15	A	38	15	A	38	15
7	B	37	14	A	37	14	A	37	14
8	B	36	13	A	36	13	A	36	13
9	B	35	12	B	35	12	A	35	12
10	B	34	11	B	34	11	B	34	11
11	B	33	10	B	33	10	B	33	10
12	B	32	9	B	32	9	B	32	9
13	C	31	8	B	31	8	B	31	8
14	C	30	7	B	30	7	B	30	7
15	C	29	6	B	29	6	B	29	6
16	C	28	5	B	28	5	B	28	5
17	C	27	4	C	27	4	B	27	4
18	C	26	3	C	26	3	B	26	3
19	D	25	1	C	25	1	C	25	1
20	D	24	1	C	24	1	C	24	1
21	D	23	1	C	23	1	C	23	1
22	D	22	1	C	22	1	C	22	1
23	D	21	1	C	21	1	C	21	1
24	D	20	1	C	20	1	C	20	1
25	E	19	1	D	19	1	C	19	1
26	E	18	1	D	18	1	C	18	1
27	E	17	1	D	17	1	C	17	1
28	E	1	1	D	1	1	D	1	1
29	E	1	1	D	1	1	D	1	1
30	E	1	1	D	1	1	D	1	1

5. Cas particuliers des bateaux avec observations

Observation	Points
Abandon	0
Absent	0
Absence du certificat médical (absent CM)	0
Dessalé	Pts dernier de sa course
Dispensé	0
Disqualifié	1 point
Hors course (HC)	0
Non parti	0
Rayé	0
Dérogation	0
Equipe de France (EDF)	Compensation de points

Exemple : Catégorie Kayak Homme Cadet - 200m - 9 couloirs

<u>Finale</u>	<u>Classement</u>	<u>Observation</u>	<u>Points</u>
A	1		38
A	2		37
A	3		36
A	4		35
A	5		34
A	6		33
A	7		32
A	8		31
A	9	Dessalé	30
B	10		29
B	11		28
B	12		27
B	13		26
B	14		25
B	15		24
B	16		23
B	17		22
B	18	Disqualifié	1
C	19		20
C	20		19
C	21		18
C	22		17
C	23		16
C	24		15
C	25		14
C	26		13
C	27		12

8.3. Classement des clubs sur une compétition Régionale, Interrégionale ou Nationale

1. Mode de calcul et de classement

L'addition des points par bateau ayant participé permet d'obtenir le total des points par club.

Le classement s'effectue sur un tri décroissant du nombre des points bateau du club.

Le classement peut être édité après la validation de toutes les courses.

2. Cas d'égalité sur le nombre de points

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

8.4. Méthode de calcul du classement National des clubs par points

1. Les compétitions prises en compte :

- Niveau régional : le championnat régional de la saison en cours
- Niveau interrégional : tous les sélectifs nationaux de sprint
- Niveau national :
 - Le championnat de France de fond,
 - Le championnat de France de sprint,
 - Le championnat de France de marathon,
 - Le championnat de France de short race.

2. Méthode de calcul des points pour le classement national des clubs

Sur chaque compétition, sur la base du classement des clubs de la compétition (définition à l'article 9.3 ci-dessus), chaque club marque des points pour le classement national des clubs en fonction du niveau de la compétition :

- **Régional** : Le premier club marque 10 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région. A partir de la 10^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région.
- **Interrégional** : Le premier club marque 20 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. A partir de la 20^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur interrégion.
- **National** : chaque club marque le total des points bateaux obtenus par ses embarcations.
- **International** : Une compensation de points pourra être accordée aux clubs ayant des bateaux inscrits n'ayant pu prendre part à la compétition pour sélection en équipe de France cadet, junior ou senior.

3. Cas d'égalité sur le nombre de points dans le classement de la compétition :

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position et marquent le nombre de point de leur classement. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

4. Cas d'égalité sur le nombre de points total de la saison

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 20, le suivant sera à la position 23).

Pour la détermination Nationale 1 ou Nationale 2, il peut y avoir des ex aequo sur la 20[°] et/ou la 40[°] position : dans ce cas les résultats aux Championnats de France seront privilégiés pour les départager.

8.5. Classement National Jeunes (cadets et juniors) des clubs par points

Un classement national jeune est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 8.4 en tenant compte uniquement des épreuves ouvertes aux catégories d'âge cadets et juniors.

8.6. Classement National Paracanoë des clubs par points

Un classement national Paracanoë est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 8.4 en tenant compte uniquement des épreuves Paracanoë.

Annexe 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE

9.1. Les compétitions de référence

- Championnat de France de fond
- Championnat de France sprint (cadet à master plus équipages toutes catégories)
- Championnat de France marathon
- Championnat de France Short Race

9.2. Modalité de classement

Tous les clubs ayant remporté au moins une médaille sur un championnat de France de Fond, de vitesse ou de Marathon seront présents dans le classement.

Annexe 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES

10.1. Nombre de remplacements autorisés dans un équipage

- Equipage biplace : 1 remplacement possible
- Equipage 4 places : 2 remplacements possibles

10.2. Modalité de désignation d'un remplaçant

1. Compétitions interrégionales

Dans le respect des articles RG 51, RG 52, RG 53, tous les athlètes licenciés dans le club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

2. Championnats de France

Tous les athlètes sélectionnés pour ce championnat de France au sein du club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

10.3. Conditions pour effectuer des remplacements

Le chef d'équipe peut effectuer des remplacements sur le site des inscriptions centralisées jusqu'au mercredi, 20h00, précédant la compétition ou lors de la période de confirmation aux conditions suivantes :

- Il est possible de remplacer, au plus, la moitié d'un équipage, Lors des épreuves nécessitant une sélection, les remplaçants doivent avoir eux-mêmes été sélectionnés. (Art 11.2.2)

10.4. Remplacement d'un compétiteur malade

Dans les conditions définies au point 9.3, le remplacement d'un compétiteur malade peut être effectué une heure avant sa première course sur présentation d'un certificat médical.

Le chef d'équipe doit en informer dans ce même délai le chef des officiels qui valide le remplacement.

10.5. Les Equipages Interclubs sont possible selon les règles ci-dessous :

1. Niveau régional et interrégional :

Les équipages interclubs sont autorisés au niveau régional et interrégional ceci afin de permettre aux athlètes isolés dans un club d'avoir accès à la pratique de l'équipage.

Ces équipages n'entrent pas dans le calcul du quota inter régional, ils ne sélectionnent pas aux Championnats de France de Vitesse.

2. Niveau national :

Les équipages interclubs sont autorisés sur les courses « Open De France » dans le cadre de la pratique du haut niveau.

3. Classements :

Les équipages interclubs n'entrent dans aucun classement (Clubs, médailles, jeunes, paracanoë).

4. Frais d'engagement et ou pénalités :

Les frais liés aux équipages interclubs seront imputés au club ayant effectué l'inscription du bateau.

5. Définition du chef d'équipe :

Le chef d'équipe d'un bateau interclub sera le chef d'équipe du club ayant effectué l'engagement.

Annexe 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS

En référence à l'article RG 55

11.1. Conditions générales

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant, sur le site des inscriptions en ligne de la FFCK.

11.2. Inscriptions – délais et modalité

1. Compétitions de vitesse :

- Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition.
- Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré à la condition que des places soient disponibles dans les séries qui auront été définies sur la base des inscriptions réalisées avant la clôture du site, si aucune place n'est disponible il n'y aura pas d'ajout de série. Les demandes devront être adressées au gestionnaire informatique de la compétition par mail, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée des mails.

2. Compétitions de fond et de marathon :

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition sur la base d'un droit d'inscription normal.

Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré.

11.3. Période de confirmation – délais et modalité

Dans cette période de confirmation, un président de club peut :

- Rayé un bateau
- Effectuer les remplacements au sein d'un équipage (voir annexe 8)

En dehors de ces deux cas, la confirmation n'est pas obligatoire.

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la période de confirmation débute dès la clôture des inscriptions semaine précédant la compétition et se termine le jeudi à 20h avant le début de la compétition.

11.4. Coûts d'inscriptions

Les coûts d'inscription aux compétitions sont les suivants :

- Championnat de France minime : 0€
- Compétitions interrégionales et nationales: 10 € par bateau.
- Le droit d'inscription majoré (voir 12.2.2) : 45€ (10 € reversés à l'organisateur et 35 € reversés à la CNA)

11.5. Pénalités financières

Les pénalités suivantes sont applicables et viennent s'ajouter au coût d'inscription :

- Bateau rayé pendant la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 4€
 - Bateau rayé après la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 8€
 - Bateau absent au départ d'une compétition sans présentation d'un certificat médical : 12€
 - Bateau absent au départ d'une compétition avec présentation d'un certificat médical : 0€
- Les pénalités financières sont reversées à la CNA.

11.6. Modalités de paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières

Le paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières se fait en ligne via le système de prélèvement financier fédéral centralisé (utilisé pour les licences, produits fédéraux...)

Annexe 12 : REUNION TECHNIQUE

12.1. Date, heure et conditions de représentation

En règle générale, sauf disposition particulière indiquée dans l'invitation, la réunion technique se déroule en visioconférence au minimum 3 jours avant le début de la compétition.

12.2. Nouveau tirage au sort après la confirmation

Pour les courses de vitesse, le Comité de compétition peut décider d'un nouveau tirage au sort après la période de confirmation en fonction du nombre des concurrents confirmés.

12.3. Informations diverses

Le Comité de compétition doit exposer aux chefs d'équipes les particularités éventuelles du bassin, du balisage et de la sécurité s'appliquant à la compétition.

Annexe 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION

13.1. Invitation à une compétition

Une invitation à une compétition doit contenir les renseignements suivants :

- La date et le lieu de la compétition,
- Les épreuves ouvertes,
- La situation du bassin, ses caractéristiques,
- Le plan des parcours, les distances de courses,
- La date limite des engagements,
- Le montant des frais éventuels d'inscription et de caution,
- L'adresse électronique où les inscriptions centralisées doivent être faites,
- Les informations sur le déroulé de la réunion technique,
- Les informations sur le déroulé de la réunion des juges.

13.2. Procès-verbal de compétition

Le procès-verbal de la compétition est rédigé par le Comité de compétition dans l'heure qui suit la dernière course. Il comprend :

- Le classement des bateaux avec leur temps dans les différentes épreuves disputées,
- Les noms des juges et le poste tenu, et la feuille d'émargement de leur présence,
- Le classement des clubs et régions par médailles,
- Les décisions motivées prises par le Chef des Officiels ou le jury,
- Ainsi que toutes les autres constatations faites par les autres juges,

Il est signé par le Président du Comité de compétition, le Chef des Officiels et le Starter.

13.3. Transmission du procès-verbal de compétition et du support informatique

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal est remis au délégué de la Commission Nationale d'Activité qui les transmet dans un délai de 3 jours au siège fédéral (service animation sportive), avec copie au coordonnateur national des juges.

2. Les résultats informatiques

Le secrétaire de course transmet les résultats (résultats complet au format PDF et l'export des résultats au format « PCE » au responsable national du site Internet (webmaster), le soir même ou, au plus tard, le lendemain matin, dans les conditions convenues avec lui, afin de renseigner le site Internet fédéral, alimenter les classements des clubs et des bateaux, générer le paiement des inscriptions et archiver les résultats.

Annexe 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE

- L'organisation mettra en place au moins un système de photo-finish Le système utilisé doit permettre de départager les bateaux au 1/1000^{ème}.
- Une différence de temps de 5/1000^{ème} ou moins occasionne une égalité de résultat et de position "seulement en finale". (En série et demi-finale un départage au millième est possible)
- Au cas où le départage ne serait pas possible en série ou demi-finale une course complémentaire avec les bateaux sera mise en place afin de les départager.
- Il doit y avoir un système vidéo type caméscope muni d'un ralenti pour valider la position des concurrents dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée (cette vidéo ne peut se substituer à la photo finish).
- En séries et demi-finales, la photo-finish doit montrer tous les participants de la course qualifiés pour aller plus loin dans la compétition.
- En finale, la photo-finish doit enregistrer l'arrivée de tous les participants.
- La photo-finish est à la disposition du premier juge à l'arrivée en premier lieu, du Comité de Compétition en second lieu et du jury en troisième.
- Le Juge Arbitre ou le Premier juge à l'arrivée valide les résultats officiels de chaque course avant envoi pour affichage ou sur le groupe WhatsApp.
- Si le système électronique de chronométrage tombe en panne, les juges à l'arrivée prennent les temps manuellement.

Annexe 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES

15.1. Généralités

Ce classement permettra de définir les valeurs des bateaux pour la mise en série lors des compétitions de vitesse.

15.2. Principes

- Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond N-1
- Version 2 : à l'issue de la dernière sélective nationale vitesse n°2 N-1
- Version 3 : à l'issue du Championnat de France de vitesse N-1

15.3. Méthode de calcul des points sur une compétition

Sur chaque compétition les points marqués par un bateau sont égales à :

- Sélectives nationales:
 - Sa place marquée sur la phase finale multipliée par 2.
- Championnats de France Fond et Vitesse
 - Sa place marquée sur la phase finale divisée par 2.

15.4. Méthode de calcul de la valeur au classement

La valeur est égale à la moyenne des points obtenus sur l'ensemble des compétitions comptant dans le classement additionnée à une majoration.

15.5. Compétitions prises en compte et majoration pour chaque version du classement

1. Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior de la saison N-1
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior n'ayant participé à aucune compétition de la saison N-1 ou les athlètes seniors et U23 des équipes de France marathon de la saison N-1.
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N et / ou de vitesse de la saison N-1.
 - **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition de la saison N-1
 - **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

2. Version 2 : à l'issue des championnats du dernier sélectif national de vitesse n°2

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon

- **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
- **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond de la saison N
- **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N
- **300 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond N et vitesse de la saison N-1
- **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

3. Version 3 : à l'issue du championnat de France de vitesse

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
 - Championnat de France de vitesse de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond N et de vitesse de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N et / ou de vitesse de la saison N
 - **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition de la saison N
 - **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

Exemple de mise en œuvre du calcul dans sa version n°3 :

Place obtenue	SN Fond	CDF Fond	SN V N°1 1000	SN V N°1 500	SN V N°2 200	CDF V 200	CDF V 500	CDF V 1000	Moyenne	Majoration	VALEUR
Athlète 1	10	11	12	4	2	3	9	NP	7,29	100	107,29
Athlète 2	22	NP	24	27	28	NP	NP	NP	25,25	200	225,25
Athlète 3 (ayant une sélection en équipe de France senior)	NP	12	NP	NP	NP	2	8	10	8,00	10	18,00

15.6. Cas des équipages

La valeur pour les équipages se fait en calculant la valeur moyenne des valeurs de chaque équipier.

ANNEXE 16 – IDENTIFICATION DU COMPETITEUR ET DU NIVEAU PAGAIE COULEUR (NIVEAU CHAMPONNAT DE FRANCE)

Il est décidé de faire progresser l'identification du compétiteur et de son niveau pagaies couleurs pour les monoplaces sur les compétitions à partir de 2023.

1) Identification du compétiteur

Pour se faire l'identification du compétiteur devient obligatoire pour le collectif France.

Font / Police	Lettre en majuscule sur fond blanc
Désignation	Initial du prénom / point / espace / nom en majuscule (ex. J.TEST)
Hauteur des Lettres	6 cm
Hauteur de l'autocollant	7 cm
Position de l'autocollant	Il est placé sous la ligne coque – pont. Il commence au maximum 10 cm avant l'hiloire.

2) Identification Niveau Pagaie Couleur

L'obligation au Championnat de France sera à respecter en 2024 et, il est donc conseillé pour des personnes avec un bateau personnel de commencer la mise en œuvre des 2023.

Le logo du niveau pagaie couleur doit être mis à la suite de l'autocollant avec le prénom et nom. Celui-ci doit être sur fond Blanc et doit mesurer 7 cm de hauteur.



LOGO TYPE A UTILISER

Ci-dessous la palette des couleurs à respecter en fonction de votre niveau Pagaie Couleurs :

Colorimétrie

Chaque couleur des niveaux Pagaies Couleurs, s'inspire de teintes naturelles. Les valeurs CMJN et Pantone sont utilisables pour supports imprimés, tandis que les valeurs RVB sont utilisables pour supports digitaux.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES TECHNIQUES



Contacts : partenariat@ffck.org